



**PRÉFET  
DU FINISTÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Quimper, le 8 février 2022

### **OCTROI D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET RÉGIONAL « ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT »**

Une convention a été signée le 2 février 2022 entre le bailleur social OPAC Quimper Cornouaille et l'État dans le cadre du Fonds National d'Accompagnement Vers et dans le Logement.

Cette première convention s'inscrit dans la mise en œuvre de la charte de prévention des expulsions locatives du Finistère.

Une subvention d'un montant de 56 928€ a été octroyée à l'OPAC Quimper Cornouaille dans ce cadre. Elle vise des ménages du parc social, dans un territoire géographique étendu, où une problématique sur les savoirs habiter/gérer est identifiée par les bailleurs. L'objectif est de prévenir les expulsions locatives pour des ménages ne bénéficiant pas de dispositifs de droit commun en développant une démarche « d'aller vers » et d'accompagnement exercé par la Fondation Massé-Trévidy.

Une action coordonnée des bailleurs sociaux et de la Fondation Massé Trévidy permettra d'accompagner une centaine de ménages sur la période 2022 et 2023.